



Fiche d'inscription

Date : **du 15/04 au 19/04/2024**

Période d'inscription : du 04/03 au 05/04/2024 (selon places disponibles)

Public : **8/12 ans**

Horaires et lieu : 14h-17h dans la salle polyvalente de l'école Henri Matisse –
2 cours de la Tamise, 77 700 Serris

Seul le dossier complet (Fiche d'inscription et pièces à fournir) sera accepté et validé. Tout dossier incomplet sera mis en attente pour la validation de la place.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance

Niveau scolaire

Ecole fréquentée :

PAI :

(Photocopie à fournir)

	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
NOM		
PRENOM		
DATE DE NAISSANCE		
TELEPHONE		
MAIL		
ADRESSE POSTALE		
N° CAF		

J'autorise mon enfant à rentrer seul : Oui Non

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant autre que responsable 1 et responsable 2 :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TELEPHONE	LIEN AVEC L'ENFANT

Pièces à fournir :

- Attestation d'assurance responsabilité civile extra-scolaire au nom de l'enfant pour l'année en cours
- Acte de naissance de l'enfant ou livret de famille
- Photocopie du carnet de santé de l'enfant mentionnant l'état de ses vaccinations (pages 90 à 93)
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Règlement :

Article 1 : L'enfant / jeune ne pourra participer au stage qu'une fois son dossier d'inscription complet, ceci pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Article 2 : Les enfants / jeunes seront tenus de respecter les horaires du stage.

Article 3 : Les enfants / jeunes sont inscrits pour la durée totale du stage ; aucune participation partielle n'est envisageable et aucun remboursement ne pourra être fait en cas d'absence injustifiée par un document officiel.

Article 4 : Tout enfant / jeune se doit de respecter les lieux et le matériel qui lui seront mis à disposition. Toute dégradation volontaire pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire.

Article 5 : Un comportement respectueux est indispensable envers le personnel communal, les éventuels prestataires et les enfants / jeunes participant aux activités.

Article 6 : Chaque enfant / jeune doit avoir sa bouteille d'eau

Article 7 : les téléphones portables ne pourront être utilisés que sur des plages horaires définies en dehors des activités.

J'accepte que mon enfant soit pris(e) en photo/vidéo durant le stage Culture et que ces images soient utilisées à des fins non commerciales de communication/promotion par la ville de Serris.

Oui

Non

Fait à, le/...../2024.

Signature :

www.serris.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Serris. Elles sont conservées pendant la durée de la scolarité primaire ou collège de votre enfant et mises à jour chaque année. Conformément au Règlement général sur la protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant contact@serris.fr